

# Lettre ouverte à Monsieur le maire de La Chapelle Gonaguet

*Suite à plusieurs Email au contenu violent et à différents articles parus dans les médias et publiés par le Collectif dans leur page Facebook, sans ajout d'aucune commentaire, il fallait bien rétablir certaines vérités mises à mal, ce que je fais ici.*

*C'est en développant des arguments que je réagis à des affirmations qui sont fausses et visent à faire peur.*

*D'aucuns penseront que je règle d'anciens comptes avec le maire. J'en ai entendu le bruit mais il n'en est rien et je ne serais pas sorti de ma réserve s'il ne s'était agi de la survie de notre commune.*

*Je pense, par ailleurs, que cette affaire est loin d'être terminée. Le retrait de projet de fusion avec Chancelade est peut-être un arrêt pour mieux rebondir après les élections de 2020.*

*Il faudra alors garder en mémoire le rôle des uns et des autres, ce qui s'est passé en 2018 et veiller à ce que cela ne puisse se reproduire.*

*Des cendres chaudes, le feu peut ressurgir, gare...*

„0x00`00x0, „0x00`00x0, „0x00`00x0,„

Bernard MULLER, citoyen chapelois, considéré par vous comme *populiste de bas étage*,  
à  
Monsieur le maire de La Chapelle Gonaguet

Monsieur le maire,

Je passe rapidement sur les propos diffamatoires dont j'ai été l'objet (*“attitudes et propos insultants et mensongers, déformant la réalité et indignes d'une discussion politique, populiste de bas étage”*). Qui est insultant ? Qui est mensonger ? Qui déforme le réel ? Qui est indigne d'une discussion politique dont il ne veut d'ailleurs surtout pas ?

C'est vrai, j'ai porté, largement, l'argumentation du Collectif contre la fusion avec Chancelade sans que jamais vous n'ayez daigné envisager en débattre avec moi.

On comprend aisément qu'avec un *populiste de bas étage* dont vous affublez mon image, vous ayez quelque réserve quant à un débat démocratique avec lui...

NON monsieur le maire, je vous mets au défi de trouver dans ce que j'ai publié, sur le site [gonaguet.com](http://gonaguet.com) en particulier, ces propos dont vous parlez, *“insultants, mensongers, déformant le réel”*. Et c'est bien le contraire : les arguments que j'ai développés sont clairs et appuyés sur la réalité du budget de notre commune, des conclusions de l'étude que vous avez commandée, ou du simple bon sens. D'ailleurs, en règle générale, je cite mes sources.

Et ce que vous avez entendu de ma bouche, lors des 2 réunions débat, était tout aussi juste et respectueux.

Je suis tout prêt à débattre avec vous, en public, des arguments que j'ai développés et qui ont convaincu nombre de Chapelois et de vos conseillers.

Quant à ce que vous avez entendu dire qu'on a dit que j'ai dit...

Argumentés, justes et respectueux, je ne peux pas en dire autant de vos Emails et de vos propos rapportés par des médias fort peu objectifs. Des amis à vous fort probablement.

Pour être objectif, la DL devrait donner la parole aux opposants à la fusion avec Chancelade dans ses colonnes. Elle s'en garde bien. La déontologie de ses journalistes est assez éloignée, semble-t-il, des principes de vérité, d'objectivité et de démocratie. Mais passons...

...passons sur l'objet de ma lettre ouverte : **dénoncer la tromperie de vos arguments lancés au journaliste de la DL dans le but de développer une peur sur l'avenir de notre commune**, avenir financier principalement. Et à ce sujet, rassurez-vous, sauf à engager brusquement votre commune dans des dépenses inconsidérées, ce qui n'est pas exclu venant de vous, le budget que vous avez conduit depuis 10 ans, et votre prédécesseur, M. Guidoux, avant vous, ce budget se porte bien, très bien même.

En un mot : vous mettez de côté, chaque année, une réserve financière d'environ un quart du budget communal, toutes charges de fonctionnement payées (routes, écoles, administration communale etc.) Vous l'avez d'ailleurs publiquement reconnu.

Cela veut dire que notre commune est capable, tous les 4 ans environ, et avec des taux d'imposition relativement faibles, d'investir la totalité d'un budget annuel soit 700 000€ environ. Nous nous situons probablement dans le top 10 des villages à l'entour. Je vous laisse considérer les détails de ce que j'avance là, une déformation mensongère du réel probablement, sur le site de la fusion dans [gonaguet.com](http://gonaguet.com).

Pourquoi, dans ces conditions, avoir convaincu les conseillers, en avril dernier, à augmenter pour 2018 les taux qui étaient déjà largement suffisants pour couvrir nos dépenses communales ? Pourquoi, sinon pour anticiper ce que vous prévoyiez qui arriverait avec la fusion : une hausse spectaculaire des impôts chapelois pour cause de lissage avec ceux de la nouvelle commune créée. Plus de 65% d'écart du foncier entre les taux de Chancelade et ceux de La Chapelle. En anticipant, vous habituiez les Chapelois à des hausses futures drastiques...

Et je précise que je ne parle pas là d'une prévision imaginaire mais de la réalité prévue par les textes de la loi sur la fusion des communes. Ce n'était pas une prédiction comme la DL veut le faire croire mais une réalité établie en cas de fusion. Alors, vous vous êtes dit : autant commencer en 2018, histoire d'anticiper et d'étaler un peu cette hausse...ce qui aujourd'hui n'arrivera pas, fort heureusement ! Vos conseillers, alertés, sauront y mettre un frein.

C'est même le contraire qui devrait arriver : la restauration des taux à leur niveau 2017. Et si vous ne le faites pas, votre successeur le fera en 2020 !

OUI, monsieur le maire, les taux que nous avons en 2017, suffisaient largement, très largement même, à équilibrer notre budget actuel. Et notre marge nous permet d'envisager l'avenir sans angoisse. Angoisse que vous vous ingéniez à distiller auprès de Chapelois peu avertis de la réalité de notre budget communal.

Et quel est votre argument pour arriver à vos fins ? La dotation de l'état va étrangler notre capacité financière ! Mieux dans votre bouche : *"la Chapelle va crever à petit feu"* ! N'est-ce pas là une expression indigne d'un maire surtout quand on sait que celui-ci aura voulu user de son pouvoir pour détruire notre institution communale et rabaisser notre commune au rang d'un hameau mis sous la coupe d'une agglomération 3 fois plus puissante qu'elle ?...

Ici, quelques précisions s'imposent : La dotation de l'état, c'est 25% des rentrées financières (2017). Toutes les communes de France sont logées à la même enseigne, selon un calcul complexe, pour percevoir cette dotation. Le fait de ne pas fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2019 n'entraîne aucune pénalité concernant cette dotation. Les 5% sur 3 ans dont le grand ouest se gargarisait ne concernait pas notre territoire mais le territoire de la nouvelle commune. On sait qu'une construction nouvelle aurait alors été possible : un nouvel Agora sur Chancelade... Intérêt pour les Chapelois ?... On sait également que les conclusions de l'étude, que j'ai publiées sur le site [gonaguet.com](http://gonaguet.com), avaient pointé une difficulté financière certaine dès la quatrième année (baisse significative de la capacité d'auto financement et allongement tout aussi significatif des annuités de remboursement de la dette\*)

Bref, 5% pour convaincre, je dirais plutôt manipuler, et, dans 3 ans, le retour au réel.

Ce réel, c'est celui que connaissent toutes les communes de France, invitées à entrer dans une certaine sobriété des investissements, comme nous devons, à l'échelle de notre pays et de l'Europe, entrer dans cette même sobriété si nous voulons que nos petits-enfants puissent survivre...

Parlons un peu de cette baisse de la dotation de l'état (dont il a été annoncé par le DL – mais peut-on encore faire confiance à ce journal ? – le gel, c'est à dire aucune baisse pour 2018)

Entre 2009 et 2013, l'ensemble des dotations de l'Etat (forfaitaire + solidarité rurale + péréquation) couvrait environ 33% des recettes du budget de fonctionnement, lequel a augmenté régulièrement passant de 618 000 € en 2009 à 655 000 € en 2013.

En 2017 (dernier budget) elles n'ont couvert que 25% des 690 000 € des recettes de fonctionnement.

De 215 000 € en 2013, les dotations sont passées à 174 000 € en 2017 soit une baisse de 41 000 € en 4 ans (d'après les comptes administratifs fournis par la mairie)

Pourquoi avoir annoncé une baisse de 58 000 €, soit 30% de plus que ce qui semble être la réalité ? J'aimerais juste comprendre...

Et si 41 000 € est le bon chiffre, que penser des 70 000 € de baisse de dotation que vous imaginez dans l'avenir ? Sur quelles bases pouvez-vous affirmer cela ?

Dans le même temps, les indemnités des élus (33 386 € en 2017) ont augmenté de 15% environ...

NON, monsieur le maire, le retrait du processus de fusion avec Chancelade ne va pas nous coûter cher comme vous l'affirmez. A titre personnel, les Chapelais échappent à une hausse conséquente de leurs impôts ; à titre collectif, notre commune ne perdra rien de plus et rien de moins que toutes les communes de France qui ne fusionneront pas en 2019. D'autant qu'un projet de regroupement de commune, voire une fusion si nous y sommes obligés par l'Europe, peut toujours être envisagé dans un cadre raisonnable, c'est à dire avec des communes équivalentes tels que Mensignac et Annesse par exemple ou encore Biras ou Bussac. Mais ce processus de fusion doit se faire quasi naturellement, tel que vous l'a très bien expliqué, je crois, M. Pezon.

La maire de Mensignac ne vous en avait-elle pas déjà fait la proposition ? Que vous avez rejetée d'ailleurs. Tiens, tiens... (je tiens cela d'elle-même, bien sûr...)

Pour terminer, permettez que je reprenne quelques expressions parues dans la presse et qui en disent long sur votre volonté de tordre le réel à votre avantage. Mais le réel existe et vous pouvez toujours le tordre à votre guise : seuls les crédules goberont vos argument tordus.

\* La **bouffée d'oxygène** dont vous parlez dans la DL, c'est une bouffée pour Chancelade mais pas pour La Chapelle bien sûr. Ou alors, dites-nous en quoi...

Bien sûr, Chancelade, devenant le centre de la nouvelle commune, y aurait gagné. Une partie de sa dette supportée par les autres communes... Un budget de fonctionnement gonflé permettant d'envisager des projets d'ampleur (on a parlé d'une salle de spectacle équivalente au Palio de Boulazac)... Mais qu'aurait-elle redistribué à La Chapelle ? Un peu de revêtement sur les routes, le fonctionnement d'une ou deux classes, et après ?...

\* Vous vous sentez **trahi** et je veux bien croire que le sentiment de trahison vous habite, mais c'est la trahison du maire de la Chapelle qui vous travaille, celle d'avoir voulu détruire la propre commune qui vous avait élu pour vous confier sa gestion... Les Chapelais vous ont confié les clés de leur territoire, tel un trésor, et vous, vous avez voulu jeter ce trésor à la déchetterie ! Trahison, oui !

\* **Je ne me sens pas l'âme d'un fossoyeur**, vous savez comme moi combien le sentiment ! Nous devons nous juger sur nos actes et non sur nos sentiments, fluctuants par nature. La volonté de devenir fossoyeur de notre commune, vous l'avez largement démontré. Celui qui veut détruire une institution porte un nom, en français, "fossoyeur". Rien de péjoratif ou d'insultant ici, juste une réalité nommé par son nom. La vérité est parfois difficile à entendre...

\* Votre  **Crainte pour la survie économique de notre village** : sauf à vous venger en multipliant les investissements, n'avez aucune crainte. Quand la faillite menacera notre commune, les autres communes alentour se seront déjà effondrées...

\* **Chancelade était prête à se plier à tout un tas de promesses, comme maintenir l'école de La Chapelle**... Comment peut-on affirmer cela quand on sait qu'en 2020 aucune règle ne sera fixée et que le maire de la nouvelle commune, si elle avait existé, et son conseil municipal auraient été souverains. La charte, elle, aurait pu être un engagement de promesses, mais sur la période précédant les élections de 2020 seulement. Sur une année donc. Dites-le, vous qui prônez la dignité de la discussion politique ! Cacher, c'est tromper et donc mentir.

\* **Les opposants, une minorité!** Le fleurissement des affiches vous l'a montré ! Et la campagne de signatures qui débutait vous a fait peur : nous visions 500 signatures (sur un peu plus de 700 inscrits sur les listes municipales). Nul ne sait ce qui serait advenu mais force est de reconnaître que c'est au moment de sa mise en œuvre que vous avez plié. D'autant que 2 jours de sollicitation de signatures avait déjà rassemblé, dans le secteur où avait débuté l'opération, un taux de signature de...100% (sur 8% du territoire environ). Oui, vous avez eu le "nez creux" d'arrêter à temps ce projet.

\* **Des adjoints de votre liste faisaient partie du Collectif...** Tiens, tiens, je ne les ai jamais remarqués dans nos réunions. Des champions de l'art du camouflage sans doute...

\* Et au hit parade du summum de la mauvaise foi : **le Collectif disait : moins de services, plus d'impôts. Mais c'est le contraire qu'on voulait faire!** Comment peut-on imaginer plus de services dans le hameau de la Chapelle Gonaguet ! Ecole, associations, agence postale, mairie, tout était en danger en cas de fusion avec Chancelade. Cela a même été reconnu publiquement par le maire de Chancelade. Là il faudrait vous entendre !

\* **Toutes les communes nouvelles sont en train de tirer leur épingle du jeu...** Les communes nouvelles, peut-être, mais les communes mangées ? L'art de mélanger la nouvelle commune et la commune de Chapelle Gonaguet, un truc qui ne passe plus !

\* **Les conclusions de l'étude menée par un cabinet indépendant allaient d'ailleurs en ce sens :** FAUX ! Elles allaient dans ce sens pour les 3 premières années, mais pointaient une alerte pour les années suivantes\*. Affirmer que ses conclusions allaient dans ce sens, c'est tromper son auditoire. C'est dire une part de la vérité pour cacher le reste.

Le bon sens et la dignité voudraient maintenant, Monsieur le maire, que vous preniez acte de la marginalité dans laquelle vous vous êtes mis, tant face à vos conseillers, que face à la population chapeloise. Vous étiez déjà en position douteuse mais vous donniez le change.

Et la "verruge verte" du cimetière n'est pas là pour donner un gage de confiance. Avec le coup d'éclat de ce projet, le peu de capital confiance qui vous restait encore a volé en éclat. Que nous réservez-vous encore ? L'installation d'une nouvelle mairie dans un container marin ? La démolition des bâtiments historiques pour faire place au passage des voitures ? L'expropriation de 10 Chapelois pour installer une déviation ? Ou pour construire un nouvel immeuble, "en hauteur" comme vous dites ?

Détruire l'histoire, détruire la mémoire, détruire la tradition comme on a voulu détruire la commune. On s'attend à tout et comme la concertation est un mot qui vous est étranger, on apprendra les projets toujours au dernier moment...

Vous auriez publiquement avancé, devant votre conseil municipal, que si la fusion échouait, vous démissionneriez.

Que comptez-vous faire ? Doit-on donner foi à cette parole ou, comme c'est si souvent le cas en politique aujourd'hui, considérer que ce n'était là qu'une parole qui n'engage que ceux qui l'entendent et y croient ? Choisissez-vous la droiture et l'honneur ou...

Bien sûr, ce que je vous dis là vous paraîtra venir de si bas que vous en ferez probablement des gorges chaudes, et je m'y attends. Et vous vous accrocherez sans doute à votre costume, aujourd'hui quelque peu mité.

Je ne vous connais que trop. A moins que, dans un éclair de clairvoyance...

Quoi qu'il en soit, ayant, par la présente, ouvert, à partir de vos écrits provocateurs, une discussion politique sur le fond avec vous, je reste ouvert à vos remarques sur les arguments que je vous livre.

Veuillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma fermeté et de mon respect pour vous,

le 26 juillet 2018, Bernard MULLER

\* Pour rappel, conclusion de l'étude : *Le territoire voit ses ratios financiers se détériorer : passage du taux de CAF de 18,80% en 2017 à 10,76% en 2024, et de la capacité de désendettement de 4,06 ans à 5,79 ans en sur la même période en cas de commune nouvelle.*

(vous trouverez ces conclusions de l'étude sur le site fusion de [gonaguet.com](http://gonaguet.com))